



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOLE

CONVOCATION des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, pour la réunion du **26 JUIN 2023 à 17h15**, salle de réunion de l'Hôtel d'Agglomération (rez-de-chaussée), afin de délibérer sur les projets ci-après portés à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du **27 mars 2023** ;
2. Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs ;
3. Décision modificative n°1 – Budget principal du CCAS ;
4. Approbation des comptes de gestion Année 2022 : budget principal du CCAS, budget annexe du service de repas à domicile, budget des résidences autonomes Val d'Amour et Paters ;
5. Approbation des comptes administratifs Année 2022 : budget principale du CCAS, budget annexe du service de repas à domicile, budget des résidences autonomie Val d'Amour et Paters ;
6. Affectation des résultats du compte administratif du budget principal du CCAS et budget annexe du service de repas à domicile ;
7. Affectation des résultats du compte administratif du budget des résidences autonomie ;
8. Avenant n°1 à la convention constitutive du service facturier « SFACT » ;
9. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité mis en place par l'Union des groupements d'achats publics pour la période 2025-2027 ;
10. Modification du tableau des effectifs au CCAS et dans la résidence autonomie ;
11. Actualisation du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement pour les résidents des Paters
12. Questions diverses.

Fait à DOLE, le 13 juin 2023

Frédérique DRAY,

Vice-présidente du C.C.A.S.



hôtel de ville | **doledujura.fr**

Place de l'Europe
BP 89 - 39108 Dole cedex
Tél. 03.84.79.79.79

Centre Communal d'Action Sociale : 23, Avenue Georges Pompidou 39100 DOLE
Téléphone : 03 84 72 96 97 – Télécopie : 03 84 79 26 18



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 26 JUIN 2023 à 17h15

NOTE D'INFORMATION SUR LES QUESTIONS PORTEES A L'ORDRE DU JOUR

QUESTION N° 1 :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 27 mars 2023 – en annexe

QUESTION N° 2 :

Communication des décisions prises par Madame la Vice-présidente, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs – en annexe

QUESTION N° 3 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative n°1 pour le budget principal du CCAS. Elle concerne le transfert des crédits concernant le service de téléassistance sur les chapitres correspondants pour répondre favorablement à la problématique rencontrée par le Service de Gestion Comptable de Dole qui ne peut plus prendre en charge pour des raisons techniques les titres récapitulatifs avec le rôle de recouvrement les factures du service de téléassistance associée à l'imputation inscrite au budget primitif 2023

QUESTION N° 4 :

Il est proposé l'approbation des comptes de gestion de l'année 2022 pour le budget principal du CCAS, budget annexe du service de repas à domicile, budget des résidences autonomie Val d'Amour et Paters

QUESTION N° 5 :

Il est proposé l'approbation du compte administratif 2022 pour le budget principal du CCAS, le budget annexe du service de portage des repas à domicile, et le budget des résidences autonomie

QUESTION N° 6 :

Affectation des résultats du compte administratif 2022 : budget principal du CCAS et budget annexe du service de portage des repas à domicile (comptabilité M14).

QUESTION N° 7 :

Affectation des résultats du compte administratif 2022 : budget des résidences autonomie (comptabilité M22).

QUESTION N° 8 :

Il est proposé d'approuver l'avenant n°1 à la convention constitutive du service facturier créé en octobre 2019 et concernant la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le CCAS de la Ville de Dole, le Syndicat Mixte Innovia, le Syndicat Mixte de la Grande Tablée et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) du Jura.

Ce service facturier a pour objet d'optimiser la chaîne des dépenses en mutualisant les moyens humains des collectivités et de la DDFIP.

L'avenant n°1 porte sur :

- L'extension du périmètre fonctionnel du SFACT aux travaux portant sur la chaîne des recettes,
- L'intégration du Syndicat Mixte Doubs Loue dans le SFACT.

QUESTION N° 9 :

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole, le CCAS de la Ville de Dole, le Syndicat Mixte de la Grande Tablée et la SPL Hello Dole sont aujourd'hui adhérentes au groupement d'achat de l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour la fourniture d'électricité sur la période du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2024. L'UGAP relance dès à présent une phase d'embarquement pour le prochain marché 2025-2027.

Il est proposé de rejoindre le groupement de l'UGAP pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025, et d'approuver les termes de la nouvelle convention.

QUESTION N° 10 :

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre des avancements de grade et promotions internes, après avis de la Commission Employeurs du Centre de Gestion du Jura réunie le 30 mars 2023, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par des créations et suppressions de postes. Ces créations permettent d'assurer les perspectives d'évolution de carrière pour le personnel, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires relatives à la fonction publique

QUESTION N° 11 :

Le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie des Paters doivent être réactualisés afin de tenir compte des nouvelles modalités de fonctionnement proposées aux résidents des Paters. Elles concernent les points suivants :

- L'entretien du linge de maison. A compter du 1^{er} Septembre 2023, cette prestation sera réalisée selon les mêmes modalités que le linge personnel. Ainsi, il ne sera plus intégré dans le montant de la redevance mais facturé aux personnes qui utilisent ce service au tarif de 9,90€/lessive ;
- Les relations avec le personnel ;
- La procédure des plaintes et réclamations ;
- La sécurité avec la modification des horaires de présence du personnel de la résidence pour les samedis et dimanche.

QUESTION N° 12 :

Questions diverses.